

Un nouvel élan pour le faisan en Côte-d'Or

Ouverture de la chasse 2023



Photo Fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or



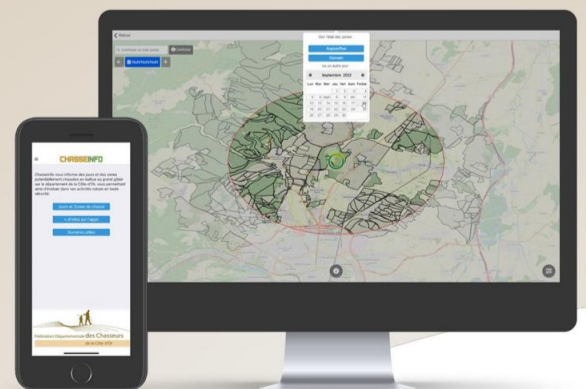
Vivons la nature ensemble !

Téléchargeable gratuitement sur tous types de smartphones, depuis l'Appstore ou Playstore, ou en scannant le QR code.

www.chasseinfo.fr



Consultable dès l'ouverture générale.



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Côte-d'Or

Le grand gibier au rendez-vous en Côte-d'Or

Le grand gibier se porte bien en Côte-d'Or. Le cerf élaphe, le chevreuil et le sanglier sont trois espèces soumises à plan de chasse sur le département. Leurs populations sont gérées par la Fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or en concertation avec les acteurs forestiers publics (ONF) et privés (COFOR, CRPF, syndicat des forestiers privés), les représentants des instances agricoles (Chambre d'agriculture, FDSEA), de l'administration (DDT21) et des représentants du parc national de forêts pour les plans de chasse situés dans sa zone de compétence. Ces différentes instances agissent ensemble pour atteindre l'équilibre agro-sylvocynégétique.

Davantage de cerfs

Les résultats des comptages hivernaux 2022-2023 confirment que le nombre de cerf élaphe est en augmentation sensible sur les principaux massifs du département. Pour une bonne maîtrise des populations et afin de limiter l'impact sur les cultures agricoles, le plan de chasse 2023-2024 a été augmenté de plus de 15%. La Fédération veille à la bonne répartition des attributions dans l'ensemble des classes d'âge et de sexe, pour maintenir une population équilibrée.

Le chevreuil sous surveillance

Les populations de chevreuils



Encore un nombre élevé de sangliers. Photo Dominique Gest

continuent de se développer, malgré un plan de chasse en augmentation régulière depuis plusieurs années. Bien que les dégâts agricoles qu'il cause soient limités, ce petit cervidé peut impacter fortement certaines parcelles forestières.

Fin gourmet, il sélectionne les meilleures pousses des végétaux semi-ligneux (lierre, framboisier, ronce) et les

feuilles et rameaux de végétaux ligneux (chêne, charme, érable...).

Dans un contexte de réchauffement climatique et d'accélération du dépérissement forestier, le contrôle des populations de chevreuils est un véritable enjeu d'actualité. La Fédération travaille avec les gestionnaires forestiers pour adapter, si nécessaire, les plans de chasse.

Le sanglier omniprésent

Malgré le prélèvement de plus de 16 700 sangliers sur le département durant la saison 2022-2023, leur nombre reste élevé sur le terrain. Compte tenu des coûts et volumes de dégâts engendrés aux cultures agricoles, certains territoires ont été classés "fonds de provenance" au sein de "points noirs" identifiés par arrêté

préfectoral. Ils font l'objet de contraintes administratives et financières particulières pour inciter leurs responsables à abaisser rapidement les niveaux de populations. D'une manière générale, la Fédération œuvre auprès des services de l'état pour permettre aux chasseurs de garder la main sur la gestion de leurs territoires et de réguler efficacement les sangliers.

Repère

Les dates clés de la saison

- > **Ouverture générale :** dimanche 17 septembre 2023
- > **Grands cervidés :** samedi 14 octobre 2023
- > **Canards et oies :** lundi 21 août 2023 (fermeture : 31 janvier 2024)
- > **Chasse à courre à cor et à cri :** vendredi 15 septembre 2023 (fermeture : 31 mars 2024)
- > **Vénerie sous terre :** vendredi 15 septembre 2023 (fermeture : 15 janvier 2024)
- > **Fermeture générale :** jeudi 29 février 2024 (sanglier : 31 mars 2024)

La chasse est autorisée de jour, une heure avant le lever du soleil jusqu'à une heure après son coucher, au chef-lieu du département (deux heures avant le lever du soleil et jusqu'à deux heures après son coucher, au chef-lieu du département pour la chasse du gibier d'eau à la passée).

Gestion

Un nouveau projet pour favoriser la réimplantation du faisan

Soucieuse de voir revenir en plaine le petit gibier sédentaire et notamment le faisan commun, la Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or propose aux sociétés de chasse une nouvelle convention de gestion. L'objectif est de favoriser la réintroduction et l'adaptation de faisans en période estivale pour étoffer les populations déjà présentes.

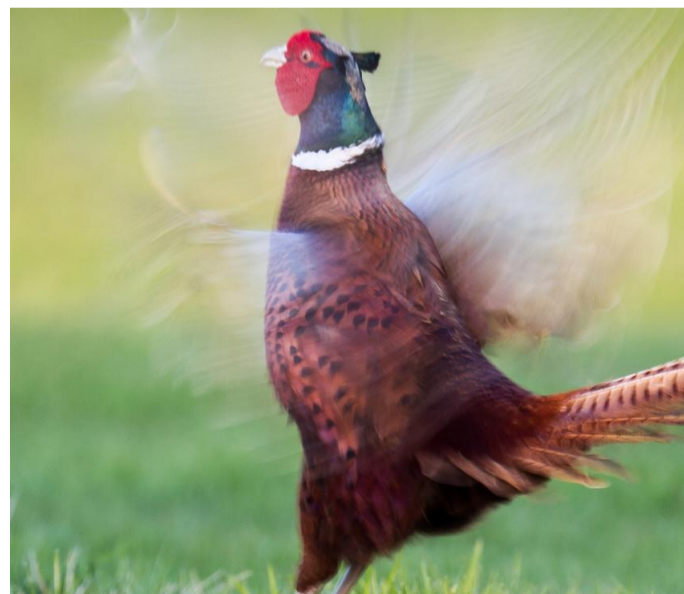
Moyennant le paiement de sa cotisation petit gibier annuelle, chaque détenteur de droit de chasse pourra souscrire à cette nouvelle convention de gestion faisan. Le signataire s'engage à mettre en œuvre différentes actions pour accueillir au mieux les oiseaux de repeuplement. La réintroduction dans le milieu naturel devra intervenir au plus tard le 15 août.

La réussite de ce projet repose sur plusieurs points essentiels dont l'aménagement des

territoires et la régulation des prédateurs.

Créer des conditions propices au repeuplement

L'aménagement du milieu est fondamental. Cela passe par l'implantation de jachères environnement faune sauvage qui constituent un terrain idéal pour le développement des oiseaux. Lieu de cache, de nourriture et de reproduction, ces parcelles non sujettes aux traitements agricoles sont primordiales pour la survie des jeunes. La mise en place d'agrains/abreuvoirs est également indispensable. Ces dispositifs servent d'appoint de nourriture et d'eau. Ils sont très fréquentés l'hiver lorsque la ressource alimentaire se fait rare, et en été lorsque les fossés et mares sont à sec. Enfin, le petit gibier sédentaire de plaine est victime de prédateurs. Certains, classés par arrêté mi-



Le faisan, bientôt de retour en plaine. Photo Dominique Gest

nistériel sur la liste départementale des ESOD (Espèce susceptible d'occasionner des dégâts) peuvent être régulés, tandis que d'autres, comme les rapaces, sont strictement

protégés. La FDC 21 accompagne financièrement les chasseurs dans ce nouveau projet : tous les territoires impliqués feront l'objet d'un suivi individualisé.

Maladie de Lyme : la FDC 21 contribue à l'avancée de la science

En France, chaque année, environ 50 000 personnes contractent la maladie de Lyme (ou borréliose de Lyme), propagée par les tiques. Ces parasites transmettent un grand nombre de zoonoses, mais peu de données sont disponibles concernant la présence et la répartition de ces agents pathogènes sur le territoire. Le risque étant important en termes de santé publique, il convient de le mesurer afin de pouvoir s'en prémunir. Le cycle de la tique est complexe et implique des interactions entre un certain nombre d'espèces sauvages, en particulier les petits et grands mammifères.

Le chevreuil, sentinelle du risque de contamination humaine ?

Le chevreuil est un hôte particulièrement favorable à la reproduction des tiques. Cependant, chez lui, les borrélioses (bactéries responsables de la maladie de Lyme) ne survivent pas, elles sont éliminées par son système immunitaire. En revanche, l'exposition à des morsures de tiques infectées entraîne la production d'anticorps spécifiques, détectables par prélèvement sanguin. La Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or s'est engagée aux côtés d'ELYZ (Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses), pour participer à une étude sur les tiques associées aux chevreuils et leurs pathogènes. 100 sociétés de chasse volontaires fourniront des échantillons prélevés sur 300 chevreuils répartis sur l'ensemble du département. Les lots seront transmis au laboratoire départemental d'analyses du Conseil départemental de la Côte-d'Or pour réaliser des tests et des extractions d'ADN.



Le chevreuil est au cœur d'une étude sur la maladie de Lyme. Photo Dominique Gest

Une étude sur deux saisons

Ce projet, mené sur les saisons de chasse 2023-2024 et 2024-2025, a pour objectif de dresser une cartographie du risque vis-à-vis de la maladie de Lyme à l'échelle départementale, avec une précision inégalée jusque-là. Les données seront croisées avec celles du programme national CITIQUE mené par l'INRAE et avec celles de la cellule d'épidémiologie de Santé publique France. Un nouveau paysage de la maladie de Lyme en France va pouvoir être dessiné. Il s'agit d'une première mondiale sur le plan scientifique et technique ainsi qu'en termes de taille d'échantillon et de superficie couverte.

Repère

La maladie de Lyme en bref

Nombreuses dans des zones boisées ou végétalisées, les tiques peuvent transmettre la maladie de Lyme aux humains lors d'une piqûre. La contamination n'est heureusement pas systématique. En Europe de l'Ouest, la probabilité de tomber malade après une piqûre de tique est faible, autour de 2 %. Pour détecter une éventuelle

infection il faut surveiller l'apparition d'une auréole rouge de plusieurs centimètres qui entoure la piqûre (voir photo ci-contre). Cette lésion appelée érythème migrant peut survenir de 3 à 30 jours après la piqûre. Il faut alors consulter son médecin traitant qui pourra prescrire un traitement antibiotique pour éviter des complications.



L'érythème migrant, caractéristique de la maladie de Lyme. Photo Adobestock/Jerry Callaghan

Sécurité

Que faire en cas de collision avec un gibier

Sur les routes de campagnes, en lisières des bois et des champs, le risque de collision est bien réel et augmente à l'aube ou au crépuscule.

1 - Prévenez

En cas de collision majeure, contactez la gendarmerie et, en cas de blessé, les secours

2 - Sécurisez le lieu de l'accident

Déplacez votre véhicule afin de ne pas gêner la circulation et enfilez votre gilet jaune. Puis, posez votre triangle de présignalisation au moins 30 mètres en amont de votre véhicule.

3 - Photographiez

Si possible, prenez des photos de l'accident pour les transmettre à

votre assureur.

4 - Demandez un remorquage

Si l'état de votre véhicule ne vous permet pas de reprendre la route, contactez l'assistance ou votre assureur qui organisera votre remorquage.

5 - Si l'animal est vivant et blessé

Contactez les services de l'État (gendarmerie, OFB, DDT ou lieutenant de louveterie) pour qu'ils le prennent en charge.

6 - Si l'animal mort est un grand gibier chassable (sanglier, chevreuil, cerf)

La loi vous permet de le récupérer, mais à condition d'avoir auparavant prévenu la gendarmerie.



Prudence au crépuscule ou à l'aube. Photo Adobestock/Delphostock

7 - Si l'animal mort est un petit gibier (lapin, lièvre, ...) et/ou qu'il s'agit d'une espèce protégée

Vous ne pouvez pas le récupérer.

Res nullius

Le gibier est un animal sauvage qui n'appartient à personne. Donc, en cas de collision, nul ne peut être tenu responsable. Les fédérations des chasseurs ne remboursent pas les franchises. Cependant, si la collision a lieu à cause d'une action de chasse, il convient que l'automobiliste et le responsable de la chasse établissent un constat à l'amiable.

Surveillance

Ayez le réflexe SAGIR

Vous découvrez le cadavre d'un animal (hors collision routière) ? Ne le touchez pas ! Activez le réseau SAGIR en contactant la FDC au 06.82.88.95.69 ou par mail : j.sere@fdc21.com

Un réseau qui s'appuie sur le volontariat

SAGIR est un réseau de surveillance des maladies infectieuses des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres. Il existe depuis 1955 et repose sur un partenariat entre les Fédérations des chasseurs (FDC) et l'Office français de la biodiversité (OFB). Il s'appuie sur le volontariat et la motivation des observateurs de terrain.

Les haies à l'honneur dans le département

Cette année, la FDC 21 s'inscrit dans le nouveau projet Sensibilis'haie porté par la Fédération nationale des chasseurs et cofinancé par l'Office français de la biodiversité.

Sensibilis'haie s'adresse aux communes rurales et vise à favoriser l'implantation de haies sur les territoires.

Les haies sont ces clôtures naturelles constituées d'arbres, d'arbustes, de ronces, de branchages, servant à délimiter un champ, un jardin, etc. Elles façonnent les paysages et hébergent de multiples rongeurs, insectes, oiseaux... Ces barrières végétales disparaissent peu à peu de nos paysages et, avec elles, tout un écosystème.

Un rôle de régulateur du climat local

En plus d'offrir un abri aux animaux, les haies coupent le vent, captent le CO₂, procurent de l'ombrage, freinent le ruissellement de l'eau et protègent les sols de l'érosion. Leur rôle de régulateur du climat local est aujourd'hui unanimement reconnu. La restauration des haies est essentielle pour protéger la biodiversité.



Planter des haies, c'est agir pour l'environnement. Photo FNC

En Côte-d'Or, la FDC 21 s'engage à fournir gratuitement aux communes intéressées des kits de plantation prêts à l'emploi, composés d'une cinquantaine d'essences locales adaptées au terrain.

Le projet Sensibilis'haie comprend également un guide pédagogique et méthodologique mettant en avant l'intérêt

d'implanter et d'entretenir les haies. En s'associant à cette démarche, la Fédération souhaite mobiliser les citoyens pour une meilleure prise en compte de l'importance de la conservation des haies. Elle réaffirme son implication en faveur de la biodiversité et son savoir-faire dans l'aménagement du territoire.

Avec le soutien financier de



Patrimoine naturel

Restaurer les mares pour préserver la biodiversité



L'eau est indispensable à la faune sauvage. Photo FDC 21

Disséminées dans les campagnes, les mares sont souvent délaissées. Or, leur disparition constitue un risque pour la biodiversité. Dans un contexte de réchauffement climatique, l'accès à l'eau devient en effet vital pour la faune sauvage notamment pendant les périodes estivales. De plus, les mares abritent de nombreuses espèces animales et végétales dont le

cycle de vie dépend du milieu aquatique.

La FDC 21 se mobilise pour protéger ce patrimoine naturel, en proposant un accompagnement aux propriétaires qui souhaitent remettre leur mare en état.

La première année sera axée sur le conseil. Après les visites de terrain et un état des lieux, certains projets pourront être

retenus afin d'engager des travaux de restauration. Toutes les communes, collectivités, sociétés de chasse ou personnes privées qui souhaitent restaurer une mare dans le département peuvent contacter la FDC 21 pour plus d'informations. Ce projet est soutenu financièrement par l'Office français de la biodiversité dans le cadre de l'Écocontribution.

Projet

Mieux connaître le lynx

La Fédération nationale des chasseurs a lancé en 2022 le programme Ecolynx, dont l'objectif général est d'améliorer la connaissance du lynx.

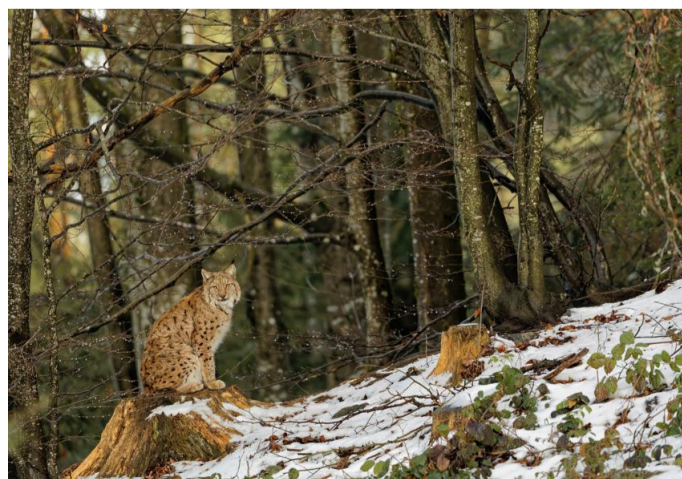
Ce projet, auquel collabore la FDC 21 et 14 autres fédérations des massifs jurassien, vosgien et alpin, est soutenu financièrement par l'Office français de la biodiversité (OFB), dans le cadre du dispositif Écocontribution.

Le but est de renforcer la collecte de données, d'accroître les connaissances sur le lynx, d'étudier l'aire de répartition et de suivre la dispersion des individus. Pour ce faire, une

douzaine de pièges photographiques ont été installés sur des zones de passage dans le sud du département.

Les éléments obtenus serviront à alimenter le réseau fédéral, mais également le réseau loup-lynx animé par l'OFB, financeur principal du projet.

> Si vous détenez des informations concernant le lynx (contact visuel, empreintes, poils, prédation...), rapprochez-vous de la FDC 21 :
tél. 03.80.53.00.75,
accueil@fdc21.com



Le lynx, un félin discret mais bien présent dans la région.

Photo Julien Sere

Chasseurs et cheminots collaborent pour éviter les accidents

En 2018, SNCF Réseau et la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté ont signé une convention afin de limiter les collisions entre les trains et la faune sauvage. Dans la région, on déplore en moyenne chaque année une centaine d'accrochages avec des animaux.

La FDC 21 s'est impliquée dans ce partenariat à l'échelon départemental. Dans un premier temps, un état des lieux des tronçons de voies ferrées particulièrement accidentogènes a été dressé en croisant différentes données : collisions enregistrées par SNCF Réseau, tableaux de chasse départementaux... Ensuite, des prospections et des relevés de terrain ont été réalisés.

Des solutions concrètes

À partir de l'analyse des différents éléments, des propositions d'actions ou d'aménagements ont pu être suggérées. Par exemple, sur le secteur de Selongey, il a été constaté qu'un mur de plus de 2 m de haut sur environ 300 m « piègeait » le gibier divaguant sur les voies en l'empêchant de s'enfuir à l'arrivée d'un train. Il a donc été proposé d'installer un système anti-intrusion composé de tapis en pneus recyclés (strail grid) sur la longueur du mur. Les ani-



Dans la région, on dénombre chaque année une centaine de collisions entre des trains et des animaux sauvages. Photo Adobestock/WildMedia

maux n'ont ainsi plus accès aux rails.

Le suivi confié à la Fédération

SNCF Réseau a également confié le suivi des aménagements

à la Fédération régionale des chasseurs de Bourgogne-Franche-Comté. Des pièges photographiques ont été implantés à cet effet. La FDC 21 a procédé à l'analyse des images ainsi qu'à l'interprétation des

données recueillies sur les sites équipés en Côte-d'Or. Concrètement, il s'agissait de relever les informations concernant l'espèce, le nombre d'individu, son sexe, son âge... Une attention particu-

lière a été portée à l'attitude de l'animal, en indiquant s'il franchissait ou suivait la voie ou s'il demeurait en bordure. Le but de l'étude étant de contrôler l'efficacité des dispositifs.

15, 16 et 17 mars

“J'aime la nature propre” : participez au grand nettoyage

Les dépôts sauvages de déchets sont de véritables fléaux. Ils sont malheureusement nombreux aux portes des villes, dans nos campagnes, nos fleuves et nos rivières.

“J'aime la nature propre” (JLNP) est une opération participative de nettoyage portée par la Fédération nationale des chasseurs (FNC).

Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, ce dispositif vise également à favoriser les échanges entre usagers de la nature au sein du monde rural.

La participation à ce projet est basée sur le volontariat. JLNP rassemble le réseau fédéral des chasseurs, des pêcheurs, de la protection des milieux aquatiques et des sports de pleine nature. Sans oublier les collectivités territoriales et les entreprises prêtes à s'engager pour la protection de l'environnement.

En 2022, à l'échelle nationale, l'opération a mobilisé 65 868 participants sur 1 605 points de collecte sur 32 départements. 8 032 m³ de



déchets ont été ramassés soit l'équivalent de 80 semi-remorques ou 3,5 piscines olympiques.

La Fédération départementale des chasseurs de la Côte d'Or rejoint le mouvement lancé il y a trois ans. Elle espère rassembler plus de 1 000 personnes

autour de 20 sites de ramassages sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or. L'édition 2024 est prévue le week-end du 15, 16 et 17 mars 2024 : retenez ces dates !

> Contact : accueil@fdc21.com

Application

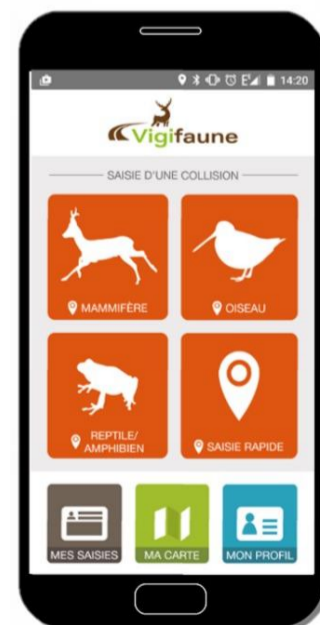
Partagez vos observations sur Vigifaune

Vigifaune est une application entièrement gratuite de science participative au service de la faune sauvage.

Vous rencontrez un animal vivant ou mort, ou même de simples indices de présence ? En quelques clics, Vigifaune vous permet d'enregistrer la date de l'observation, la position précise de l'animal ou de la trace, l'espèce, éventuellement le sexe et l'âge. Vous pouvez également joindre une photographie.

Les informations recueillies vont enrichir la base de données gérée par la Fédération régionale des chasseurs. Elles serviront notamment à des inventaires naturalistes, à réaliser une veille sanitaire ou encore à identifier les secteurs routiers les plus accidentogènes pour la faune sauvage.

Contribuez à la connaissance de la faune des territoires en téléchargeant gratuitement l'application Vigifaune sur votre smartphone !



Maison de la chasse et de la nature : un lieu d'éducation à l'environnement

Agée jeunesse et éducation populaire, la Fédération départementale des chasseurs de Côte-d'Or propose des animations ludiques et pédagogiques autour des différents milieux naturels. Son siège de Norges-la-Ville a été conçu comme un lieu d'éducation à l'environnement.

De nombreuses possibilités d'activités

Aux portes de Dijon, la Maison de la chasse et de la nature (MCN), offre ainsi de nombreuses possibilités d'activités. Les espaces extérieurs (reconstitution d'habitats emblématiques de la Côte-d'Or, parcours pédagogiques, arboratum...) et intérieurs (pôles et tablettes tactiles) sont autant d'outils pour sensibiliser les enfants à leur environnement et aux enjeux liés à la biodiversité.

La FDC 21 répond aux demandes des écoles et des centres de loisirs, en lien avec les programmes scolaires. Elle propose aux classes de CP à

CM2 un large choix d'activités gratuites déclinées en 10 thèmes sur des sujets variés tels que la vie de l'arbre, qui mange qui, le cycle de l'eau...

Déjà 400 enfants accueillis

Un an après l'ouverture de la MCN aux jeunes visiteurs, Honoré Labreuche, animateur nature, se réjouit de la fréquentation : « À ce jour, nous avons déjà accueilli plus de 400 enfants, du CP au CM2. Ils ont bénéficié d'animations gratuites sur un magnifique parcours pédagogique ».

Développées par un animateur et une chargée de mission, les animations sont élaborées de manière à éveiller la curiosité et susciter l'intérêt des enfants pour le monde du vivant.

La FDC 21 a également participé à des événements extérieurs. Elle a reçu plus de 500 enfants lors des Récit d'Eau au MuséoParc Alésia et 200 lors des journées "Jeunesse et environnement" organisées par le Lions Club au jardin Darcy.



Le site de Norges-la-Ville, un lieu d'éducation à la nature. Photo FDC 21

Le thème principal de ces manifestations étant la ressource en eau, la Fédération départementale des chasseurs

a choisi d'aborder ce sujet par le biais d'une maquette pédagogique créée par des groupes scolaires à la MCN.

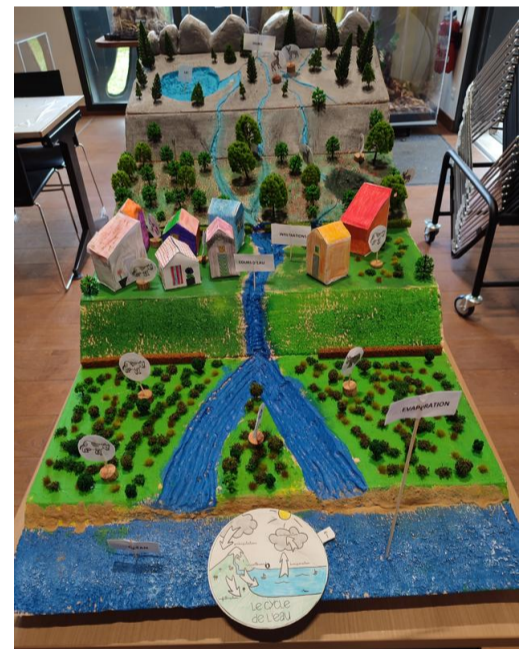
➤ Pour plus d'information, contactez Honoré Labreuche : tél. 06.20.49.02.73, animation.nature@fdc21.com



Représentation de l'arbre en land art, une des nombreuses activités proposées à la MNC. Photo FDC 21



Les enfants découvrent le cycle de vie du cerf Elaphe. Photo FDC 21



Une maquette du cycle de l'eau a été réalisée par un groupe scolaire à la Maison de la chasse et de la nature. Photo FDC 21

Paroles d'accompagnateurs

« Une belle expérience et un véritable apprentissage de l'écocitoyenneté »

Professeur des écoles à Chaignay, (RPI Marsannay-Chaignay), Valérie Cotte emmène régulièrement ses élèves de CE2-CM1 sur le terrain pour des leçons grandeur nature. Et si la commune est riche en lieux d'exception, pas question de refaire plusieurs fois la même sortie. Les animations proposées par la Maison de la chasse et de la nature ont permis aux enfants de découvrir autrement l'environnement. « Nous avons rencontré des gens formidables qui savent transmettre leurs connaissances », explique l'enseignante. En plusieurs visites, dont une avec pique-nique sur place, les primaires ont pu étudier la vie de l'arbre, réaliser un herbier, apprendre à reconnaî-

tre des empreintes, comprendre le cycle de l'eau, des sujets dans la continuité de leurs apprentissages scolaires. « Ils ont été particulièrement sensibles à la lutte contre le gaspillage de la ressource en eau. L'écocitoyenneté doit s'inculquer dès le jeune âge », souligne Valérie Cotte qui salue autant la qualité des interventions que celle du cadre, « un endroit totalement sécurisé ». « Cela a été une très belle expérience que je conseille à tous », résume-t-elle. Ses élèves ont d'ailleurs tellement apprécié les moments à Norges qu'ils ont fabriqué un poster en fleurs et en feuilles pour l'offrir à Honoré, l'animateur, en remerciement.

« Un site superbe et une pédagogie adaptée »

Damien Gay a eu l'opportunité d'accompagner la classe de sa fille lors d'une sortie à la Maison de la chasse et de la nature en juin dernier. Le groupe était constitué de 45 enfants de l'école de Ruffey-Echirey, avec plusieurs niveaux de classes du CP au CE2. La journée était dédiée aux animaux sauvages. Installés sur des tables ombragées au grand air, les enfants ont découvert la vie des cerfs, des sangliers et autres chevreuils qui peuplent les forêts alentour. « Expliquer la nature à des petits entre 5 et 8 ans n'est pas évident, il faut parvenir à capter leur attention sur toute une journée et

se mettre à leur portée. Je dois dire que cela a été très bien fait. La présentation était à la fois ludique et pédagogique. Les animateurs et techniciens de la Fédération ont trouvé la bonne approche et les mots justes pour répondre à toutes les questions de manière adaptée, apprécie le papa. Et le site est superbe avec ses différents paysages et ses deux mares. » Explications, jeux, activités manuelles, dessin, chasse au trésor à la recherche de bois de cerf se sont succédés, sans oublier l'indispensable pause déjeuner. Les écoliers sont repartis ravis avec des petits cadeaux.

Pascal Sécula, président de la FDC 21 : « Priorité à la sécurité »

La chasse en battue des chevreuils et sangliers (hors cœur de parc national) ouvre dimanche 17 septembre. Pascal Sécula, président de la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or, évoque les orientations de cette nouvelle saison.

L'Office français de la biodiversité fait état dans son dernier bilan d'un nombre d'accidents de chasse historiquement bas...

« Un accident reste toujours un accident de trop. L'OFB a recensé six accidents mortels la saison dernière contre huit précédemment. La baisse est d'autant plus significative que les prélèvements ont, eux, fortement augmenté. En 20 ans, le nombre d'accidents mortels a diminué de 80 % !

La sécurité demeure la grande priorité des fédérations et on constate que les efforts déployés portent leurs fruits.

La remise à niveau décennale sur la sécurité, rendue obligatoire il y a trois ans à la demande de la FNC, joue aussi son rôle. La Côte-d'Or est d'ailleurs en avance sur le sujet : dans le département 33 % des chasseurs ont déjà été formés contre 20 % en moyenne en France. »

Comment les autres usagers de la nature peuvent-ils se sentir en sécurité ?

« Ils peuvent télécharger gra-



Selon le président de la Fédération des chasseurs de Côte-d'Or, Pascal Sécula, « parmi les candidats au permis, on note 38 % de jeunes de moins de 18 ans et 18 % de femmes, des chiffres en augmentation ». Photo FDC 21

tuitement l'application mobile ChasseInfo pour connaître de manière exhaustive les jours de chasse en battue sur toutes les communes. Les actions de chasse du département sont recensées et apparaissent en couleur sur une carte. La Côte-d'Or se distingue en étant un des premiers départements à proposer cet outil. »

Qu'en est-il des demandes de permis de chasser localement ?

« Les formations continuent de bien se dérouler sur le site fédéral de Norges-la-Ville, avec des demandes soutenues. Parmi les candidats au permis, on note 38 % de jeunes de moins de 18 ans et 18 % de femmes, des chiffres en augmentation. »

Que retenir de l'accord-cadre signé le 1^{er} mars 2023 entre les chasseurs et les agriculteurs ?

« Nous sommes actuellement

en attente des décrets. Cet accord prévoit la réduction de 30 % en trois ans des dégâts causés par les sangliers aux cultures. Nous allons devoir mettre la pression sur certains territoires afin d'y parvenir, sachant que tous ne jouent pas le jeu. En Côte-d'Or 10 % des communes concentrent 50 % des dégâts. Un arrêté préfectoral a listé ces points noirs où il va falloir chasser plus efficacement et de manière non sélective. Si l'objectif

des 30 % n'est pas atteint, l'État ne nous soutiendra pas financièrement. Nous ne pouvons pas laisser quelques territoires pénaliser l'ensemble du département. »

Vous soulignez aussi l'importance de la régulation des populations de cervidés, et notamment celle du chevreuil en Côte-d'Or.

« Les populations de cerfs et chevreuils se portent globalement bien dans le département et cette vitalité a un impact direct sur l'environnement. Le réchauffement climatique affecte la régénération naturelle des forêts et les nouvelles plantations ne compensent pas cette dégradation. Les chasseurs le constatent sur le terrain. Ils doivent prendre conscience de la nécessité de réguler les populations de chevreuil, pour préserver la forêt et rétablir un certain équilibre. J'insiste sur le fait que les prélèvements doivent être réalisés correctement, la situation n'est plus du tout la même qu'il y a cinq ans.

Je veux enfin souhaiter à nos adhérents une belle saison, dans le respect de la sécurité et de tous ceux qui partagent leur passion de la nature. Je pense aux randonneurs, aux cavaliers, aux cyclotouristes... aux associations de sport de plein air avec lesquelles nous avons passé des accords. Que les uns et les autres n'hésitent pas à venir dialoguer et échanger avec les chasseurs ! »

Réglementation

Un accord-cadre agriculteurs/État/chasseurs pour réduire les dégâts de gibier

Dans un contexte d'augmentation des populations de grands gibiers, notamment des sangliers, et des dégâts aux cultures agricoles qui y sont liés, les partenaires nationaux agriculteurs et chasseurs ont signé, le 1^{er} mars 2023, un accord par lequel ils s'engagent à réduire les dommages causés par le gibier.

L'objectif clairement défini est de diminuer les surfaces détruites par le sanglier d'au moins 20 % et de tendre vers 30 % en trois ans.

Faciliter les prélèvements sur le territoire

L'État soutiendra financièrement les fédérations qui s'engageront dans la réforme structurelle du système d'indemnisation des dégâts. L'accord prévoit l'élargissement de la "boîte à outils" de gestion des populations de sangliers pour faciliter les pré-

lèvements sur le territoire. Il renforce l'encadrement de l'agraineage dissuasif du sanglier en rendant obligatoire la signature d'un contrat entre le détenteur d'un plan de chasse et sa Fédération.

Une procédure d'indemnisation modifiée

Les Schémas départementaux de gestion cynégétique préciseront les conditions d'agraineage dans le cadre national. Enfin, l'accord prévoit la modification de la procédure d'indemnisation des dégâts de gibier pour en simplifier l'accès aux agriculteurs.

Deux projets de texte dans ce sens ont déjà fait l'objet d'un avis favorable du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage le 7 juillet dernier, et d'une consultation publique jusqu'au 7 août. La sortie des textes réglementaire est attendue prochainement.



Objectif à trois ans : réduire de 30 % les surfaces agricoles détruites par le sanglier.

Photo Adobestock/WildMedia

V O L V O

VOLVO XC60 | BLACK EDITION
ANNONCEZ LA COULEUR.



A DÉCOUVRIR SUR VOLVOCARS.FR

Série spéciale Volvo XC60 Recharge T6 AWD Hybride rechargeable Black Edition.
Cycle mixte WLTP : Consommation (L/100 km) : 1,1 – CO₂ rejeté (g/km) : 24. Autonomie : 76 km.
Valeurs données selon le cycle mixte WLTP avec jantes de série, hors options et accessoires qui peuvent varier selon la conduite et l'environnement. Données en cours d'homologation. Conditions sur volvocars.fr.

AUTONOMIE JUSQU'À

76 KM*

NUDANT
AUTOMOBILES

1^{er} Antoine-Becquerel - 21300 CHENÔVE - 03 80 515 001

357033000

DEFENDER



Disponible en version hybride électrique.
Consommations mixtes Norme CE 1999/94 (l/100 km) : de 2,5 à 15,1.

Au quotidien, prenez les transports en commun. #SeDéplacerMoinsPolluer

NUDANT
AUTOMOBILES

1^{er} Antoine Becquerel - 21300 CHENÔVE - 03 80 515 002